

Gray, le 21 septembre 2021

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu:

**Lundi 27 septembre 2021 à 18h15
à la Salle des Congrès – 1b, Rue Moïse Lévy – 70100 GRAY**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021

Information des déclarations d'intention d'aliéner et du renoncement de l'exercice du droit de préemption urbain

Information des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

ADMINISTRATION GENERALE

85. Procès-verbal d'installation d'un conseiller municipal à la suite d'un décès

86. Adoption de l'avenant 1 à la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté au Financement des actions et des expérimentations de santé

87. Délégations d'attribution accordées par le Conseil Municipal au Maire – Modification de la délibération n°2020/05/05

88. Désaffectation et déclassement des parcelles AW 505, AW 507 et AW 508

89. Cession des parcelles cadastrées AW 505, AW 507 et AW 508

90. Acquisition du bien immobilier cadastré AB 595

91. Indemnisation amiable d'un sinistre en date du 13 juillet 2021 dont la responsabilité incombe à un tiers

92. Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Gray et la société CHARPENTE LALLEMAND

93. Décision modificative n°1

94. Créations de postes permanents à temps non complet

95. Créations de postes à la suite d'avancement de grade

96. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités relatif aux archives

97. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités relatif à la communication

98. Versement capital décès M. LOSQ

INGENIERIE – INVESTISSEMENT

99. Demande de subvention - Restauration de la Tour du musée

100. Demande de subvention - Restauration de la Sacristie de la Basilique Notre-Dame

ENFANCE

101. Adoption d'une convention de partenariat entre la Ville de Gray et la Communauté de communes Val de Gray pour le pilotage de la convention territoriale globale
102. Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association CAP GRAY
103. Subvention exceptionnelle au titre de l'accueil des enfants des personnels prioritaires à l'association CAP GRAY
104. Création d'un club ados
105. Gray'ne d'Eveil – Règlement de fonctionnement et projet d'établissement
106. Gray'ne d'Eveil – Instauration de la gratuité de l'accueil lors de la période d'adaptation et application des ressources planchers pour les familles d'accueil
107. Récréa'Gray – Règlement de fonctionnement et projet d'établissement
108. Récréa'Gray – Tarifs
109. Demande de subvention - Accompagnement des enfants en situation de handicap
110. Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques sur la commune de Gray

ANIMATION ET MANIFESTATIONS

111. Subvention aux associations culturelles pour l'année 2021
112. Saison culturelle 2021-2022 – Tarifs

SPORT

113. Adhésion de la Ville de Gray à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES)

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, je vous informe que la séance se déroulera dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur, distanciation physique et port du masque de façon continue.

Afin de pouvoir respecter au mieux les distances minimales dans l'assistance, il sera fixé un nombre maximal de personnes autorisées à participer à cette séance qui sera également filmée avec retransmission en direct sur la page Facebook de la Ville de Gray.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire

Christophe LAURENÇOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe LAURENÇOT', written over the printed name.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de GRAY

Hôtel de Ville - BP 89 - 70103 GRAY CEDEX

Tél. : 03 84 65 11 14 – Mail : mairie@ville-gray.fr – Site : www.gray.fr